

Quelques aspects fondamentaux de l'intégration européenne : réflexions d'un Suisse

Autor(en): **Bauer, Gérard F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **47 (1989)**

Heft 1

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-139828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelques aspects fondamentaux de l'intégration européenne: réflexions d'un Suisse

Gérard F. Bauer,
Neuchâtel

I. INTRODUCTION

Les raisons qui m'ont incité à accepter de présenter une contribution dans le cadre des «Entretiens européens d'Arles», les seuls titres qui me permettent de vous faire part de constatations, de réflexions et de suggestions qui me sont personnelles, ce sont les quelque quinze ans d'action au service d'une Europe cohérente dans ses diversités enrichissantes et de travaux d'observation attentive de son développement.

C'est, en effet, un privilège que d'avoir été associé personnellement à la cessation du conflit mondial de 1939-1945, au lendemain de ses catastrophes concomitantes, en présence d'une Europe exsangue, à la reconstruction de notre continent, à l'édification d'un régime de liberté des échanges de marchandises et de transactions invisibles et d'un système de paiements multilatéraux, fondements de la prospérité, de la paix sociale, de l'entente politique européenne dont l'Europe occidentale bénéficie, faisant un éloquent contraste à la période 1919-1939 avec ses protectionnismes nationaux exacerbés, ses accords de compensation bilatéraux, ses restrictions de toute nature, qui ont conduit à l'anémie pernicieuse des économies de nos Etats et à l'issue tragique de 1939.

Les développements qui suivent seront divisés en deux chapitres, l'un consacré à des réflexions générales portant sur l'enjeu que représente et représentera l'établissement du marché intérieur unique de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) pour l'ensemble des Etats européens, membres et non-membres de la C.E.E., l'autre décrivant quelques-uns des moyens qui permettraient de rapprocher les uns et les autres eu égard à l'échéance de 1992, soit ceux que nous offrent, en particulier, le régionalisme transfrontalier.

II. GENERALITES

Tout d'abord, pour mesurer la dimension et la complexité des problèmes posés d'ores et déjà par la réalisation du marché unique de la C.E.E., il faut se demander quel est le défi à relever, quel enjeu un tel objectif représente pour les générations actuelles et montantes durant les années finales du XXe siècle.

S'agit-il d'un défi, d'un enjeu pour les seuls Etats membres de la Communauté Economique Européenne comprise comme entité politico-économique, sui generis, ou aussi ou surtout pour les Etats européens, non adhérents, membres de l'Association Européenne de

Libre Echange (A.E.L.E.) et pour «l'environnement» économique et mondial en général?

Je suis fermement de l'avis que cet enjeu est commun aux Etats membres de la C.E.E., à la C.E.E. elle-même, aux Etats non adhérents, par les conséquences que les négociations à venir et leurs résultats auront sur les économies nationales européennes, les relations intra-européennes de l'avenir, sur l'ouverture de l'Europe occidentale au monde.

En vous suggérant cet examen de la situation présente et des perspectives, je ne fais d'ailleurs que rejoindre la pensée directrice, qui inspire les Gouvernements des Etats membres de la C.E.E., de la Commission des Communautés, comme aussi les Gouvernements des Etats membres de l'A.E.L.E., de promouvoir, en liaison avec l'introduction du marché intérieur unique de la C.E.E., la réalisation d'un grand espace économique européen, comprenant le «marché intérieur» de la C.E.E. et la zone de libre échange de l'A.E.L.E.

III. L'ENJEU

Pour nous représenter l'enjeu que comportent les négociations économiques — conçues sensulato — aujourd'hui engagées sur le plan de *l'Europe occidentale* — compte tenu de celles qui se poursuivent sur le plan mondial dans le cadre du GATT (Uruguay Round) —, qui vont se poursuivre d'une manière plutôt pragmatique au gré des opportunités, des nécessités intérieures et extérieures à l'Europe occidentale jusqu'à la fin du siècle, penchons-nous sur le ou les défis lancés — ou qui vont l'être — à l'Europe, comprise dans l'ensemble de ses entités économiques communautaires et nationales.

Si nous considérons ce que l'on convient d'appeler le «marché occidental industrialisé», nous nous rendons compte que nous vivons et que nous vivrons dans une réalité tripolaire — Etats-Unis, Japon, Europe occidentale —, caractérisée par un développement de forces centripètes, centrifuges (accords Japon//U.S.A., U.S.A.//Europe, rapprochements Europe//Japon), qui multipliera notamment les défis technologiques de toute nature et qui extériorisera à l'avenir ses potentiels concurrentiels dans les relations avec les Groupes de Pays en voie de développement, asiatiques, africains et de l'Amérique latine. Nous devons prêter une égale importance à l'évolution en cours des relations entre l'Europe occidentale, comprise dans son ensemble, et les Etats de l'Est — dont ceux de l'Europe centrale —, aux échéances comme aux opportunités qu'elle suscitera tôt ou tard.

A. Les défis technologiques

Au nombre des défis, les défis technologiques sont les plus perceptibles, les plus démonstratifs par les conséquences de toute nature — notamment sur les plans concurrentiels, sur les structures industrielles contemporaines —. Aussi bien, allons-nous nous y arrêter quelques minutes, tant ils nous apparaissent illustratifs des dilemmes devant lesquels l'Europe occidentale est placée et va être placée.

Si nous pouvons, à bon droit, nous montrer satisfaits des performances obtenues et répétées par la technologie européenne, qu'il s'agisse du T.G.V., de l'Airbus, d'Ariane et de nombre d'autres succès, il n'en demeure pas moins que ces réalisations successives ne représentent toujours pas un ensemble programmé d'actions, une politique concertée capable de relever systématiquement les défis technologiques. Elles représentent plutôt des percées méritoires nécessaires, dignes d'être mieux exploitées à l'avenir.

Si nous examinons, en effet, des secteurs de haute technologie contemporaine et leur répartition géographique dans le monde occidental industrialisé, nous devons constater que bon nombre d'entre eux sont maîtrisés par les Etats-Unis et le Japon, une minorité seulement par l'Europe dans son ensemble et nous observons que cette évolution de la compétition mondiale en haute technologie au détriment de notre continent n'est pas encore infléchie, renversée, et cela malgré la prise de conscience de l'enjeu par les responsables politiques, économiques et scientifiques européens et les efforts lancés en vue d'y faire face.

C'est ainsi que — pour ne citer qu'un seul exemple —, dans les domaines des applications en microélectronique, tandis qu'aux Etats-Unis une vingtaine des plus performants groupes, concurrents les uns vis-à-vis des autres (tels Martin Marietta, Rockwell, Control Data, Digital, Motorola, N.C.R.) ont décidé de relever le défi japonais devenu redoutable en groupant la recherche fondamentale par la création d'une société «Microelectronics and Computer Technology Corporation», les industries européennes de la branche sont trop souvent encore à la recherche d'un dénominateur commun.

Aussi bien devons-nous nous féliciter de voir la Communauté Economique Européenne prendre l'initiative de rassembler les forces scientifiques universitaires, celles en recherche-développement des industries — plus nombreuses au total que celles du Japon — aux fins d'atteindre des objectifs, susceptibles de renforcer les positions européennes, par le lancement des programmes, tels ceux d'Esprit, Brite, Race.

De la sorte, grâce à ces projets, à d'autres programmes qui suivront en recherche, en éducation, en formation, nous pouvons espérer atténuer le décalage, plus ou moins flagrant selon les branches d'activités, existant entre les budgets, les investissements consacrés à la recherche et au développement par les Etats-Unis ou le Japon et ceux consentis par les Etats et les économies européens.

Ces défis technologiques sont aussi illustratifs, instructifs, considérés d'un autre point de vue. Ils ont conduit, en effet, la Communauté Economique Européenne à accepter récemment la participation des Etats européens non adhérents, de leurs économies, de leurs potentiels scientifiques aux programmes de coopération scientifique, faisant litière des différences — jugées prématurément insurmontables — de systèmes, de concepts qui caractérisent la C.E.E. et l'A.E.L.E.

Cet exemple, qui se multipliera au gré des échéances concurrentielles, ne démontre-t-il pas, d'une part, que les Pays de l'Europe occidentale, membres ou non de la C.E.E., ont les mêmes catégories de problèmes à résoudre et d'autre part, qu'à cette communauté de défis concrets doit correspondre des solutions convergentes ou communes selon la nature des problèmes à résoudre?

B. La dynamique mondiale et l'Europe occidentale

Indépendamment des défis technologiques, les plus connus, sinon les plus familiers, considérons maintenant la dynamique mondiale, qui va caractériser la fin du XXe siècle.

Ses orientations, ses centres d'excellence si je peux dire, les forces qu'elle met en jeu, comparés à notre état de situation, à l'inutilisation ou à l'utilisation insuffisante de nos potentiels divers et riches de complémentarité, nous contraindront, tôt ou tard, à les conjuguer de la manière la plus productive.

Il appartiendra aux entités nationales européennes, aux institutions européennes, qu'elles soient de nature communautaire ou d'essence associatrice, non seulement de ne pas freiner cette évolution en invoquant les différences de systèmes, mais encore et surtout de la promouvoir ainsi que cela vient d'être heureusement réalisé dans les domaines d'importance vitale, ceux de la coopération scientifique européenne.

Ainsi que la Communauté Economique Européenne l'a démontré au cours de son existence, elle a su s'adapter de manière à passer de six Etats à douze Etats membres sans s'éloigner de ses objectifs fondamentaux.

Il s'agira pour elle dans un proche avenir, celui du marché intérieur unique de 1992 et dans la période qui nous sépare de la fin du XXe siècle, de s'ouvrir à une collaboration avec les Etats européens non adhérents sans pour autant perdre son identité.

IV. LES RELATIONS DE LA C.E.E. AVEC L'A.E.L.E. ET SES ETATS MEMBRES

A. La C.E.E.

Dans l'excellente conférence, que l'Ancien Premier Ministre et Ancien Vice-Président de la Commission Européenne Monsieur Raymond Barre a prononcé en Suisse (Bienne), le 12 juin 1987, sous le titre «La Suisse face au devenir de l'Europe», dont il a repris le thème dans la Revue des deux Mondes¹, l'Homme d'Etat, confiant qu'il est dans le succès de la «grande entreprise» de la C.E.E., précisait que cette dernière «ne doit pas adopter une attitude introvertie, mais faire preuve de beaucoup d'ouverture à l'égard des autres pays européens et à l'égard du reste du monde».

Admettant, en profond connaisseur de l'Europe et de ses diverses caractéristiques, que «des circonstances particulières ou des intérêts spécifiques ne permettent pas à certains pays d'Europe occidentale, qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes buts que les membres de la Communauté, d'y entrer», l'Ancien Vice-Président de la C.E.E. a souligné qu'«il nous faut aussi reconnaître l'importance positive pour le statut international et pour l'influence internationale de l'Europe occidentale, de relations étroites entre la Communauté et les autres pays européens qui n'en sont pas membres». Une telle ouverture a été proposée par le

¹Sous le titre «L'Europe et le marché commun» (octobre 1987).

Président de la Commission des Communautés européennes, Monsieur Jacques Delors, aux termes de sa déclaration sur les orientations de la Commission, devant le Parlement européen, le 17 janvier 1989, au chapitre «Une Europe ou des Europes».

Nous ne pouvons que souscrire à l'analyse de Monsieur Raymond Barre du «comment», des voies et moyens pour tendre à une solution lorsqu'il note que les difficultés que nous aurons à surmonter dans les années à venir résulteront notamment des systèmes qui inspirent les deux institutions, qui unissent ou groupent les deux catégories d'Etats et d'une «certaine rigidité» qui peut caractériser leurs attitudes lorsqu'il s'agira de rechercher et de mettre en oeuvre, compte tenu de leurs origines, de leurs objectifs, de leurs structures respectives, les meilleurs moyens non seulement pour prévenir tout processus de marginalisation des uns par rapport aux autres, mais aussi et surtout pour réaliser le «degré optimal de coopération sur une base multilatérale aussi bien que bilatérale et de développer une approche coordonnée ... ayant recours à des formules différenciées».

Dans les années à venir, c'est bien à *l'approche fonctionnelle* que vont les préférences de Raymond Barre, approche commandée, modulée par les contraintes qui s'exerceront sur les institutions internationales comme sur les Etats qui les constituent ou les composent, et non pas à *une solution institutionnelle* qui s'avère toujours, à l'origine de tels rapprochements, la plus malaisée à concevoir et à faire agréer, vu que, tout à la fois, les institutions ne peuvent se départir des principes qui les inspirent ou de leurs raisons d'être propres et que, cela étant, elles s'accommodent mal de l'évolution permanente et contraignante de la dynamique mondiale.

En guise de conclusion à ces développements généraux, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler la déclaration des Hautes Parties contractantes, selon le Titre III de *l'Acte unique européen*, aux termes de laquelle les Etats membres de la C.E.E. «réaffirment leur attitude d'ouverture à l'égard d'autres nations européennes partageant les mêmes idéaux et les mêmes objectifs. Elles conviennent en particulier de renforcer leurs liens avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et avec d'autres pays européens démocratiques avec lesquels elles entretiennent des relations amicales et coopèrent étroitement».

B. L'A.E.L.E. et ses Etats membres: L'évolution de leur comportement

Si les Etats membres de l'A.E.L.E. et leurs responsables économiques n'ont guère cru dans les années 1950 à la création de la Communauté, s'ils ont douté de sa fiabilité puis, s'ils en ont redouté les conséquences du marché commun susceptibles d'être dommageables pour eux et ont, par voie de conséquence, créé, en 1960, l'Association Européenne de Libre Echange, ils ont dans la suite progressivement adopté une attitude à l'égard de la C.E.E., inspirée d'idées constructives. Parmi les nombreux résultats de ce rapprochement, en partie voulu, en partie imposé par l'évolution economico-technologique, mentionnons les développements bénéfiques de la coopération scientifique — dont COST —, la signature et la mise en vigueur des accords de libre échange industriel et leur exécution bénéfique pour chacun, amorce prometteuse du grand espace économique européen, objectif qui est commun à la C.E.E. et aux Etats membres de l'A.E.L.E. pour la fin du siècle.

Instituée le 4 janvier 1960, l'A.E.L.E. a eu pour buts fondamentaux, d'une part, celui de se défendre d'une discrimination commerciale que pouvait entraîner la création du «mar-

ché commun», d'autre part, celui de démontrer concrètement la possibilité de constituer un espace européen libéré des obstacles aux échanges commerciaux — système de libre échange conformément à l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) — sans recours à une union douanière, caractéristique économique de la C.E.E. Au surplus, les Etats fondateurs de l'A.E.L.E. n'entendaient pas, en ce faisant, tendre à une union politique, objectif fondamental du Traité de Rome.

Progressivement, au sein de l'A.E.L.E. le mobile défensif céda dans les préoccupations de ses six membres la place à une volonté de rapprochement pragmatique de la C.E.E.

Au reste, aux termes de la Convention de Stockholm créant l'A.E.L.E., ses membres fondateurs ont déclaré être «déterminés à faciliter l'établissement dans un proche avenir d'une association multilatérale ayant pour objet d'éliminer les obstacles aux échanges et de développer une coopération économique plus étroite entre les membres de l'O.E.C.E., y compris les membres de la Communauté Economique Européenne».

De son côté, la C.E.E., s'étant affirmée et étant devenue un interlocuteur fort important en Europe comme dans le monde, le sentiment d'auto-satisfaction ou d'auto-suffisance qu'elle pouvait naturellement avoir fit place à une disponibilité d'ouverture, qui s'est manifestée en Europe comme ailleurs par la multiplicité des accords économiques qu'elle a conclus, le rôle qu'elle joue et qu'elle jouera dans les divers «round» des négociations économiques monétaires mondiales, dont celles en cours du GATT.

Au surplus, la réussite du régime d'association économique, en la forme d'une zone de libre-échange, lancée par l'A.E.L.E., n'a pas manqué non plus d'influencer positivement l'évolution des esprits des sphères dirigeantes de la C.E.E. et de ses Etats membres.

Considérant son origine, sa raison d'être, l'A.E.L.E. demeurera, de par la volonté concordante de ses Etats membres, une organisation purement économique, ne poursuivant donc pas de fins politiques. Vouée à la liberté des échanges de produits et de services, c'est vraisemblablement une approche fonctionnelle, multilatérale — comme cela a été le cas de l'accord de libre échange industriel des Etats membres de l'A.E.L.E. avec la C.E.E. — ou (et) bilatérale selon l'objet même des accords à négocier et à conclure qui sera choisie par les partenaires européens aux futures négociations.

V. LES DEFIS COMMUNS: LES REPONSES

Face aux défis d'ores et déjà mentionnés, aux incertitudes monétaires persistantes résultant de l'absence d'un ordre monétaire international, d'un endettement international devenu chronique, à la recrudescence dans le monde d'un protectionnisme, aux formes les plus variées et pernicieuses, en présence de la concurrence croissante des nouveaux Pays industrialisés du Sud-Est de l'Asie, d'Etats de l'Amérique latine dans un avenir plus ou moins proche et compte dûment tenu des relations Nord-Sud qui figurent toujours au nombre des problèmes les plus importants. Tout en prêtant une attention renouvelée aux relations économiques des Etats de l'Europe occidentale avec les Etats européens de l'Est, seule une coopération régionale, de nature fonctionnelle, réunissant progressivement l'ensemble des Etats de l'Europe occidentale permettra à notre continent de renforcer sa capa-

cit  de comp tition, donc de s'ouvrir davantage sur le monde et d'y jouer le r le qui doit lui revenir.

Le protectionnisme r gional, pas davantage que le protectionnisme national, n'offre une quelconque issue   nos probl mes contemporains et de demain.

Pour parvenir   de telles fins, pour r unir les conditions de comp titivit  indispensables   l'Europe dans le monde de demain, il ne suffit pas, en effet, que la C.E.E. honore les  ch ances  num r es dans le *Livre blanc* en 1992, il faut encore que la r alisation progressive de son march  unique soit accompagn  de d marches tendant aux m mes objectifs, sinon souvent par des mesures similaires   celles de la C.E.E., sur le plan global europ en.

  d faut de cette concomitance, non seulement nous ne r aliserions pas   terme le *grand espace  conomique europ en*, mais, paradoxalement, nous nous en  loignerions par l'apparition de nouveaux obstacles, de nouvelles barri res r sultant pr cis ment de l'absence de parall lisme entre les actions de la C.E.E. et celles des Etats membres de l'A.E.L.E.

Les d clarations de la conf rence au sommet des Ministres de la C.E.E., des Etats membres de l'A.E.L.E., de Luxembourg de 1984, de celle r cente du sommet de Bruxelles attestent la concordance de leurs volont s d'agir   de telles fins et expriment leurs pr f rences aux approches fonctionnelles.

Cette analogie des approches de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., qui caract risera progressivement les n gociations intra-europ ennes, ne saurait nous surprendre. En effet, l' largissement g ographique de la Communaut , la multiplicit  et la diversit  croissante des probl mes qu'elle aura   r soudre pour parvenir au march  int rieur de 1992, entra nera in vitablement, pensons-nous, son h t rog nit . Cette derni re conduira la C.E.E., dans un avenir plus ou moins proche,   adopter des solutions fonctionnelles pour r gler les probl mes internes et ses relations avec ses partenaires de l'A.E.L.E. («Communaut    plusieurs vitesses» ou «g om trie variable»).

Ce que nous venons de d velopper au sujet des relations  conomico-scientifiques comme aussi   l' gard des actions qu'elles requi rent des partenaires europ ens vaut pour la culture — qui nous est commune —, son affirmation en Europe comme au dehors de cette derni re, s'agissant notamment de la formation- ducation universitaire et technique, de l'intensification des  changes des membres du corps enseignant, d' tudiants, de la reconnaissance r ciproque des titres universitaires, des dipl mes professionnels, de l'exercice des professions lib rales, des instruments de diffusion culturelle, d'information (t l communication et tous ses d veloppements, radio, t l vision).

La Communaut  Economique Europ enne l'a compris, en lançant les programmes Comett ( changes universit -industrie) et Erasmus (formation internationale).

Non seulement les contraintes internes et externes   l'Europe, dont nous venons de rappeler quelques-unes des plus importantes, nous conduiront   de tels rapprochements qui prendront des formes diverses, mais encore les d clarations r it r es des hommes politiques de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. attestent cette prise de conscience et cette volont  d'atteindre les objectifs d'un grand espace  conomique europ en.

Les faits, au surplus, tel que le degré d'interdépendance économique des Etats européens, membres de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., constituent la prémisse contraignante ou convaincante de cette évolution.

Les statistiques des importations et des exportations en provenance et à destination de la C.E.E. des six Etats membres de l'A.E.L.E., à elles seules, sont démonstratives à cet égard.

En dépit des dimensions limitées des Etats de l'A.E.L.E., ce n'est pas à moins de quelques cent milliards de dollars que s'élèvent leurs importations du reste du monde, dont 60% en provenance du seul «marché commun».

Statistiques – Importations et exportations en provenance et à destination de la C.E.E.

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	1985	1986	1985	1986
Suisse	70,7 %	73,0 %	52,6 %	54,9 %
Autriche	62,1 %	66,9 %	56,1 %	60,1 %
Norvège	49,1 %	50,1 %	69,5 %	66,1 %
Suède	56,0 %	57,2 %	48,7 %	50,0 %
Finlande	38,7 %	43,1 %	37,0 %	38,3 %
Islande	52,7 %	52,9 %	48,9 %	54,2 %

Peut-on déduire de la mutation positive des idées, des volontés et des décisions exprimées et déclarées d'une part et de l'autre, qu'une «osmose» institutionnelle de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. et de ses Etats membres deviendra possible dans un avenir plus ou moins proche?

Ce serait non seulement se nourrir d'illusions comme cela a été le cas lors des négociations multilatérales de la «grande zone de libre échange» des années 1956-1958, source de malentendus, de conflits, d'idées improductives, ce serait à nouveau ignorer les différences fondamentales existant entre les concepts qui sont à la base de la C.E.E. et qui en sont aujourd'hui encore sa raison d'être et les concepts qui inspirent individuellement les Etats membres de l'A.E.L.E. et les conduisent, collectivement, au sein et par l'A.E.L.E. dans leur action. En revanche, aucune raison fondamentale ne s'oppose à la création d'une organisation faîtière européenne, destinée à gérer le «grand espace économique européen», fait de l'ensemble des résultats, des négociations de la CEE avec l'AELE et (ou) des Etats membres de cette dernière.

La réalisation en 1992 du «marché intérieur unique», réunissant ceux des Etats membres de la C.E.E. et englobant, par voie de conséquence et en particulier, les transactions invisibles, les professions libérales, les transports, ne pouvait pas ne pas relancer les pourparlers C.E.E./A.E.L.E.

Il devait en être ainsi si l'on se rappelle le degré d'interdépendance atteint par les deux catégories de pays européens, si l'on prend en considération en Europe le rôle des transactions invisibles, devenu le complément essentiel des échanges de marchandises, le facteur de

progrès que représentent aujourd'hui et prendront demain l'information, les moyens de communications.

Cela étant, les objectifs que la C.E.E. s'est assignés, soit la réalisation d'un «marché intérieur unique», son accomplissement, représentent une tâche énorme et d'une complexité inégalée dans l'histoire de la construction européenne depuis 1945.

Il aura, qu'il soit achevé en 1992 ou dans les années qui suivront, des répercussions de tous ordres, politique, économique, financier, juridique sur l'«environnement» économique européen et mondial, et notamment sur les Etats tiers.

Les partenaires européens l'ont compris sans retard et ont annoncé leurs volontés concordantes de promouvoir un «grand espace économique européen», se greffant sur le futur «marché intérieur unique» de la C.E.E.

VI. LES VOIES ET LES MOYENS DU RAPPROCHEMENT C.E.E.//A.E.L.E. ET SES ETATS MEMBRES OU L'AUTODYNAMISME DES RAPPROCHEMENTS

Quels seront ou pourront être les voies et moyens à mettre en oeuvre de la part de la C.E.E. et de la part des Etats membres de l'A.E.L.E. pour y parvenir?

M'étant exprimé d'ores et déjà à ce sujet dans les considérations générales précédentes, je puis me borner aux commentaires suivants:

Théoriquement et à première vue, l'association individuelle des Etats membres de l'A.E.L.E. ou l'association globale de ces Etats à la C.E.E., aux termes de l'article 238 du Traité de Rome, représenteraient autant de solutions aux problèmes posés à l'A.E.L.E., à ses membres par la création du «marché intérieur unique» de la C.E.E.

Sans vouloir, ni pouvoir préjuger de la valeur de la solution de l'adhésion individuelle, je pense qu'un tel règlement, qui paraît théoriquement le plus simple, se heurterait à des conceptions fondamentales, des traditions et des comportements éprouvés, qui inspirent ou guident l'attitude internationale de tel ou tel Etat, membre de l'A.E.L.E. et qui les ont éloignés jusqu'ici de la C.E.E.

Il y a, en effet, dans les attitudes, dans les politiques assumées par tel ou tel Etat de l'A.E.L.E. des aspects, des domaines d'action, qui me paraissent «négociables», susceptibles de transaction; en revanche, il en est d'autres, inhérents aux principes mêmes qui caractérisent fondamentalement leurs structures nationales ou leur politique extérieure, qui ne sont pas «négociables».

Au nombre de ces derniers, nous pouvons nous borner à mentionner la neutralité de plusieurs membres de l'A.E.L.E. qui, pour tel d'entre eux, est l'expression d'un comportement devenu traditionnel, pour d'autres, une politique, définie par un acte international ou d'origine internationale et d'essence nationale.

Au surplus, les structures constitutionnelles de tel de ses membres et leur fonctionnement paraissent incompatibles avec celui de la C.E.E., tel qu'il est présentement défini par le

Traité de Rome et l'Acte unique. Demeure réservée la solution de l'association bilatérale, prévue par l'article 238 du Traité de Rome.

Parallèlement et s'agissant de la C.E.E., compte étant tenu des concepts politico-économiques qui ont présidé à sa création et qui inspirent son action, du système de gestion commune — qui en résulte —, des domaines relevant de sa compétence aux termes du Traité de Rome, complété par l'Acte unique, des matières me paraissent «négociables», d'autres ne peuvent se prêter aujourd'hui à une négociation, à une transaction avec des Etats tiers.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la solution de l'association multilatérale de l'article 238 du Traité de Rome. Non seulement la première tentative avortée des années 1956-1958 représente une mauvaise référence, mais une construction de cette nature, fort complexe dans ses structures et son fonctionnement, ne pourrait être que l'un des aboutissements d'une série d'étapes positives d'une approche fonctionnelle, pragmatique, se développant au cours des années à venir.

Ainsi que cela résulte tant de résolutions des conférences au sommet de Luxembourg et de Bruxelles que de l'activité déployée dans les négociations et les travaux d'experts, menés d'une manière quasi permanente et fort utile, c'est bien la voie fonctionnelle qui a été choisie par la C.E.E. et l'A.E.L.E. et ses Etats membres, l'harmonisation ou l'uniformisation des normes industrielles, la simplification des formalités douanières et nombre d'autres mesures de même nature.

La mise à l'ordre du jour des divers problèmes posés de ces négociations, qui vont sans doute s'étaler au cours des prochaines années, dépendra des initiatives de la C.E.E. ou de celles de ses partenaires de l'A.E.L.E.

Ces initiatives dépendront, à leur tour, de la reconnaissance par les deux groupes d'Etats partenaires du caractère, de la dimension d'intérêt commun, que présenteront successivement les problèmes posés, par voie de conséquence, de l'intérêt manifesté par les responsables des deux partenaires pour leur solution par des règlements contractuels appropriés.

La «saisine» de ces différents problèmes dont la création du marché intérieur de la C.E.E. et la formation du grand espace économique européen C.E.E./Etats membres de l'A.E.L.E. requièrent la solution, se fera à l'initiative du partenaire le plus diligent, le plus intéressé au règlement du problème ou à l'initiative convergente des deux parties et sous la contrainte des facteurs de mutations technico-économiques.

En effet, non seulement s'imposera aux partenaires et à leurs négociateurs le parallélisme des mesures à prendre au sein de chacune des entités considérées en vue de permettre des accords intra-européens indispensables, mais encore un degré suffisant de synchronisation dans la prise de conscience des problèmes suscités par de telles échéances, comme des adaptations internes que leurs solutions intra-européennes entraîneront.

C'est en réunissant dans la mesure du possible les deux conditions, du parallélisme et de la synchronisation, qu'il sera possible à l'avenir de prévenir, ou tout au moins, de limiter les disparités de situation, les déséquilibres de réciprocité de traitement entre partenaires européens, par voie de conséquence, de nouvelles distorsions dans les échanges européens de produits et de services.

Enfin le «quadrillage» de l'Europe occidentale dans les secteurs prometteurs de l'industrie et de l'économie des services qui se poursuivra parallèlement aux négociations intra-européennes à l'initiative des «entrepreneurs européens», facilitera sans doute les rapprochements C.E.E./A.E.L.E. et la conclusion des accords qui les sanctionneront, en les inspirant, les orientant et en les appuyant.

C'est bien une dynamique, interne et extérieure à l'Europe, d'origine gouvernementale et privée et inhérente à l'évolution technico-économique, qui engagera les deux groupes de partenaires européens à lier, au fur et à mesure des nécessités et des opportunités, les accords requis.

Enfin, on peut avancer que le dynamisme, voulu ou obligé, des rapprochements économiques C.E.E./A.E.L.E. et de ses Etats membres entraînera à son tour en dernière étape d'un tel processus, l'élaboration de structures institutionnelles, appelées à assumer la gestion de ces ensembles économiques, issues des institutions et des organisations coexistantes, la Communauté Economique Européenne, l'Association Européenne de Libre Echange et le Conseil de l'Europe.

VII. L'EMULATION REGIONALE EN GENERAL, LA REGION TRANSFRONTALIERE EN PARTICULIER: INSTRUMENT DES RAPPROCHEMENTS ECONOMIQUES EUROPEENS²

Dans le temps limité qui nous est compté, nous allons, après avoir traité de la nécessité et des conditions générales des rapprochements économiques européens, conduisant du marché intérieur unique de la C.E.E. au «grand espace économique européen» de la fin du siècle, tenter d'illustrer le rôle essentiel, matériellement et psychologiquement parlant, que pourrait et devrait jouer la région dans la dynamique des rapprochements européens.

Loin d'opposer la région à la nation, nous estimons que la région, la région frontalière notamment, si elles sont réellement conscientes de leurs intérêts comme de leurs vocations, peuvent se révéler d'excellentes «courroies de transmission» dans le processus d'intégration européenne.

Ne voit-on pas en effet, dans nos pays, apparaître, se multiplier des régions marquées par une industrialisation nouvelle, fondée en général sur un réseau de petites et moyennes entreprises, qui s'emparent de créneaux abandonnés ou négligés par les grandes entreprises, et non plus créés sous l'effet d'une décentralisation de ces dernières.

Phénomène de développement endogène, nombre d'entre elles s'orientent vers des technologies avancées et sont autant de capacités d'innovation fructueuse.

Les ayant souvent maîtrisées avec succès, les régions sont ainsi moins dépendantes que leurs devancières de l'existence ou de l'abondance de ressources naturelles.

²Cf. les travaux du colloque international, consacré aux «stratégies régionales d'innovation et de la compétitivité des entreprises», organisé à Neuchâtel (CH), les 24 et 25 septembre 1987 par l'Institut de Recherches économiques et régionales (IRER) de l'Université de Neuchâtel, le Houston Area Research Center (HARC) et la Fondation Tissot.

Grâce aux développements de l'informatique, à la diversité croissante des services qu'offrent et offriront les télécommunications de cette fin du XXe siècle, les régions s'affranchissent de plus en plus de centrales tertiaires, localisées dans les grandes agglomérations.

Du fait des dimensions spatiales de la région, il s'avère plus aisé d'y développer les rapports de coopération entre les centres de recherche universitaires et les économies industrielles et de services que sur les plans nationaux. De même, on y trouve un terrain plus fertile pour adapter les enseignements professionnels, pour recycler les formations.

Grâce aux contacts personnels plus approfondis, au climat de confiance que la proximité suscite plus facilement, les transferts de technologie et les accords de coopération se font plus nombreux.

La région offre généralement un cadre fertile aux actions de partenariat, liant les collectivités publiques locales, les associations socio-économiques, les universités, leurs centres de recherche et les établissements d'enseignement professionnel.

La multiplication des Parcs technologiques, leur évolution, la réussite de nombre d'entre-eux en sont une démonstration convaincante.

Les collectivités publiques locales, pour leur part, sont mieux en mesure que les administrations nationales, en raison même de leur situation et de la répartition de compétences, de suivre l'évolution des entreprises, de les seconder si besoin.

A première vue paradoxalement, la région, en raison du dynamisme qui l'anime à nouveau, s'avérera un instrument efficace de la réussite du marché intérieur unique de la C.E.E., des rapprochements C.E.E./A.E.L.E. et de ses Etats membres, qui conduiront, tôt ou tard, au «grand espace économique européen».

En effet, les étapes ambitieuses de 1992 et de la fin du siècle ne pourront être franchies avec succès, leurs défis relevés, que si les régions, constituant nos économies nationales, sont en état d'affronter la concurrence accrue des futurs espaces économiques européens et d'exploiter les opportunités nouvelles qu'ils ouvriront.

Nos Etats nationaux ont évidemment besoin de ces dynamismes régionaux pour honorer les échéances de 1992 et de la fin du siècle.

Les régions, à leur tour, doivent être les relais, les passages obligés de l'intégration économique européenne.

Les régions transfrontalières peuvent être, si elles sont animées des volontés indispensables et si elles disposent des capacités d'innovation et si elles savent rassembler les facteurs de croissance requis, être les meilleurs agents des rapprochements économiques européens.

Elles peuvent aussi en être les bénéficiaires, si elles sont conscientes de telles opportunités.

Au titre d'exemple de cette évolution générale, du rôle des régions transfrontalières, je citerai celles que je connais le mieux, de la Franche-Comté et des Cantons suisses de l'Arc jurassien, groupés au sein de la Communauté de Travail du Jura (C.T.J.). Elles doivent et devront, d'une part, faire face au défi permanent de l'évolution technologique, d'autre part,

apporter des contributions concrètes et originales au règlement progressif des problèmes posés par 1992 dans les relations économiques franco-suisse.

Instruites qu'elles ont été par les « crises d'adaptation » qu'elles ont vécues, grâce à l'échange d'information sur les expériences qu'elles ont faites, elles sont conscientes de la nécessité de définir et de mettre en oeuvre des mesures de coopération complétant les efforts respectifs de ces régions pour relever les défis et saisir les opportunités de l'évolution technologique.

Leur essor économique-social dépendra toujours davantage de la capacité d'innovation, cette dernière devant être sauvegardée et développée, d'une part, par le renforcement des activités de leurs centres scientifico-techniques universitaires et industriels, par la création de cycles de formation et de perfectionnements professionnels, d'autre part, par la définition et l'application d'une coopération transfrontalière partout où elle s'avère l'instrument optimal des ressources humaines et des moyens matériels des régions transfrontalières de l'Arc jurassien.

De telles activités doivent être conçues et entreprises conformément aux spécificités des régions considérées, à leur savoir, à leur savoir-faire. Les comportements innovateurs, en effet, dépendent davantage des spécificités régionales que des caractéristiques nationales.

C'est à une tâche ardue et indispensable que se sont attelés la Communauté de Travail du Jura et, en son sein, notamment le Groupe de travail « recherche et innovation technologique ».

VIII. CONCLUSIONS

Je souhaite avoir démontré et vous avoir convaincu que les échéances économiques européennes de 1992 et des dernières années du XXe siècle sont dans leur globalité communes aux Etats membres et non membres de la C.E.E., que leur règlement dans l'intérêt de l'ensemble de l'Europe et dans celui de nos relations avec le monde exigera l'indispensable ouverture d'esprit et la conjonction patiente des volontés et des forces de nos communautés nationales et de leurs régions constituantes. Cette volonté de contribuer à l'évolution efficace de la coopération entre les Communautés et les Pays de l'AELE a été, quant à la Suisse, réaffirmée par Monsieur Jean-Pascal Delamuraz, Président de la Confédération suisse, selon les termes de son discours devant le Parlement européen, à Strasbourg, le 15 février 1989.